



## Bail commercial

-----  
Par Theoline

Une amie dont le mari vient de décéder s'aperçoit que le bail d'un commerce en location expirait en 2023 et qu'il n'ont rien renouveler physiquement .elle se pose la question pour savoir si le bail a été renouveler automatiquement ou si elle doit intervenir?

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Si le bail n'a pas été renouvelé, il est en tacite prolongation. Il peut être renouvelé à l'initiative soit du preneur soit du bailleur.

-----  
Par Theoline

Ok mais maintenant il faut donc attendre la prochaine expiration si elle veut le dénoncer ou pas ?

-----  
Par Nihilscio

Il n'y a pas de prochaine expiration. Le Bail tacitement reconduit est à durée indéterminée.

Pour renouveler le bail, le bailleur doit donner congé avec offre de renouvellement.

Pour le « dénoncer », il doit donner congé avec offre d'une indemnité d'éviction.

-----  
Par Theoline

Merci beaucoup pour vos réponses rapides et pertinente bonne journée

-----  
Par Theoline

Pertinentes